



VOUS AIMERIEZ RECRUTER DE NOUVEAUX TALENTS ?

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION PEUT VOUS AIDER À CONCRÉTISER CETTE EMBAUCHE

Embaucher de jeunes talents sans devoir renoncer aux compétences de ses salariés plus qualifiés c'est possible grâce au contrat de génération et à une aide financière sur trois ans.



EMBAUCHEZ UN JEUNE EN CDI DE 16 ANS À 25 ANS

(JUSQU'À 30 ANS S'IL EST RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ OU DANS LE CAS D'UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE)



MAINTENEZ UN SENIOR DANS L'EMPLOI DE 57 ANS ET PLUS (OU DE 55 ANS ET PLUS S'IL EST RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ) **OU** **EMBAUCHEZ UN SENIOR DE 55 ANS ET PLUS**



UNE AIDE DE 4 000€ PAR AN PENDANT TROIS ANS (SOIT 12 000€)



UNE AIDE AU DIAGNOSTIC ET À L'ACTION

C'EST SIMPLE !

L'AIDE FINANCIÈRE EST DOUBLÉE

SI VOUS EMBAUCHEZ UN JEUNE AU PLUS TARD DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT L'EMBAUCHE D'UN SENIOR*.

*soit une aide de 8 000 € par an pendant trois ans (soit 24 000 €).

1

RECRUTEZ UN JEUNE EN CDI ET IDENTIFIEZ LE SENIOR MAINTENU DANS L'EMPLOI OU RECRUTÉ

2

DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDE À PÔLE EMPLOI GRÂCE AU FORMULAIRE PRÉSENT SUR LE SITE :

contrat-generation.gouv.fr

3

L'AIDE VOUS EST VERSÉE TOUS LES TRIMESTRES



contrat de génération

contrat-generation.gouv.fr

**Le jeune et le senior embauchés peuvent être localisés sur des sites différents ;
Le senior à l'approche de la retraite peut tutorer un autre jeune que celui recruté dans le cadre de l'aide.**

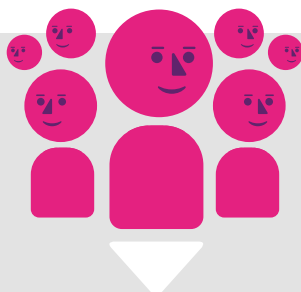


À SAVOIR

Pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés, si vous n'êtes pas couverts par un accord de branche, vous devez négocier un accord d'entreprise ou établir un plan d'action.

Contrat de génération et CDI apprentissage

Vous recrutez un jeune en CDI à l'issue de son contrat d'apprentissage ? Pour bénéficier de l'aide contrat de génération, l'âge du jeune sera apprécié à la date de son embauche en contrat d'apprentissage.



LE CONTRAT DE GÉNÉRATION EN PRATIQUE :

Située au Havre, la SODETEC, « Société d'Etudes et d'Expertise Comptable », présente les caractéristiques idéales à la conclusion d'un contrat de génération : la présence dans l'entreprise d'une salariée de 61 ans qui souhaitait rester dans son emploi, une entreprise en développement en capacité de recruter, et un secteur d'activité où la transmission des savoirs est essentielle.

Le contrat de génération conclu en son sein réunit Lise (61 ans) et Marie (23 ans), en candidature spontanée ayant pour toute expérience un stage de 6 mois en qualité d'opératrice de saisie.

La directrice gérante envisage de nouveaux recrutements : « J'ai quelques cas sous le coude à un horizon de 3 ans. Si le contrat de génération existe toujours, je renouvellerai l'expérience ! »

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE,
CONTACTEZ PÔLE EMPLOI AU



POUR CONNAÎTRE LES
CONDITIONS D'APPLICATION :
contrat-generation.gouv.fr

